



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

95^e Session du Conseil exécutif

Déclaration

S.E. Heinz Walker-Nederkoorn
Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'OIAC

Débat général

La Haye, 6-9 octobre 2020

Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons

95th Session of the Executive Council

Statement

H.E. Heinz Walker-Nederkoorn
Permanent Representative of Switzerland
to the OPCW

General debate

The Hague, 6-9 October 2020

Monsieur le Président

La Suisse condamne avec la plus grande fermeté l'empoisonnement de M. Alexei Navalny. L'utilisation d'un agent neurotoxique d'un groupe «Novichok» dans cette attaque, confirmée par les autorités allemandes, est très préoccupante.

Comme l'OIAC l'a déclaré, «under the Chemical Weapons Convention, any poisoning of an individual through the use of a nerve agent is considered a use of chemical weapons». L'utilisation d'armes chimiques est répréhensible, viole le droit international et est interdite à tous les acteurs, à tout moment et en toutes circonstances. Le droit international exige des États qu'ils tiennent les responsables pour responsables.

La Convention sur les armes chimiques a été violée sur le territoire russe par l'utilisation d'un agent neurotoxique de qualité militaire. Le fait que des produits chimiques du groupe «Novichok» circulent sur le territoire russe soulève un certain nombre de questions très graves et nous attendons de la Russie qu'elle fournisse des explications détaillées à cet égard. La Suisse appelle la Fédération de Russie à mener une enquête rapide, complète et transparente avec l'assistance technique de l'OIAC. Les responsables doivent être tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Président

La Suisse a pris note du premier rapport de l'équipe d'enquête et d'identification (IIT) de l'OIAC, publié le 8 avril 2020, dans lequel elle a conclu de manière convaincante qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les auteurs de l'utilisation de sarin les 24 et 30 mars 2017 et de chlore le 25 mars 2017 dans la ville de Ltamenah, en Syrie, étaient des individus appartenant à l'armée de l'air arabe syrienne.

La Suisse condamne fermement toute utilisation d'armes chimiques par quelque acteur que ce soit et souligne, une fois de plus, que leur utilisation est interdite en toutes circonstances. Nous nous félicitons vivement des mesures prises par le Conseil exécutif lors de sa précédente session en réponse aux conclusions de l'IIT. De l'avis de mon gouvernement, il est impératif que l'interdiction mondiale des armes chimiques soit maintenue, car ces armes représentent une menace grave pour la sécurité internationale et humaine. Nous devons condamner ces violations flagrantes de la Convention par la République arabe syrienne et prendre des mesures concrètes.

La Suisse continue d'avoir pleinement confiance dans le travail compétent et impartial entrepris par le Directeur général et le Secrétariat technique, que ce soit dans le cadre de la FFM, de la DAT ou de l'IIT, qui effectuent un travail essentiel en vue de mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et d'assurer le respect du droit international.

Monsieur le Président

La Suisse est convaincue qu'il est nécessaire d'aborder la question de l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central (SNC) à des fins de maintien de l'ordre afin de sauvegarder l'intégrité de la CAC et d'empêcher l'affaiblissement de la norme mondiale contre l'utilisation de produits chimiques toxiques à des fins interdites par la Convention. Je tiens à remercier les nombreux États parties qui soutiennent notre initiative commune. Les co-parrains ont présenté un projet de décision révisé du Conseil exécutif qui répond à un grand nombre des questions et préoccupations soulevées par les délégations tout au long de nos consultations avec les États parties. J'invite tous les États parties à se joindre au groupe qui s'efforce d'éliminer les risques posés par l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le SNC à des fins répressives.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr Chairman

Switzerland condemns the poisoning of Mr Alexei Navalny in the strongest possible terms. The use of a nerve agent of a «Novichok» group in this attack, as confirmed by the German authorities, is of grave concern.

As the OPCW stated, «under the Chemical Weapons Convention, any poisoning of an individual through the use of a nerve agent is considered a use of chemical weapons». The use of chemical weapons is reprehensible, violates international law and is prohibited to all actors at all times and under all circumstances. International law requires states to hold those responsible accountable.

The Chemical Weapons Convention was violated on Russian territory by the use of a military-grade nerve agent. The fact that chemicals of a «Novichok» group are circulating on Russian territory raises a number of very serious questions and we expect Russia to provide detailed explanations in this regard. Switzerland calls on the Russian Federation to conduct a rapid, comprehensive and transparent investigation with the technical assistance of the OPCW. Those responsible must be held accountable.

Mr Chairman

Switzerland took note of the first report of the Investigation and Identification Team (IIT) of the OPCW, published on 8 April 2020, in which it convincingly concluded that there are reasonable grounds to believe that the perpetrators of the use of sarin on 24 and 30 March 2017 and of chlorine on 25 March 2017 in the town of Ltamenah, Syria, were individuals belonging to the Syrian Arab Air Force.

Switzerland strongly condemns any use of chemical weapons by any actor and underlines, once again, that their use is prohibited under all circumstances. We highly welcome the steps that have been taken by the Executive Council at its previous session in response to the IIT's findings. In my Government's view, it is imperative that the global prohibition of chemical weapons is upheld as these weapons represent a serious threat to international and human security. We must condemn these flagrant violations of the Convention by the Syrian Arab Republic and take concrete action.

Switzerland continues to have full confidence in the competent and impartial work undertaken by the Director-General and the Technical Secretariat, be it in the framework of the FFM, the DAT or the IIT, which are carrying out essential work with a view to stopping the use of chemical weapons in Syria and ensuring compliance with international law.

Mr Chairman

Switzerland is convinced that addressing the issue of the aerosolized use of central nervous system (CNS)-acting chemicals for law enforcement purposes is necessary in order to safeguard the integrity of the CWC and prevent the weakening of the global norm against the use of toxic chemicals for purposes prohibited under the Convention. I would like to thank the many States Parties that support our joint initiative. The co-sponsors have tabled a revised draft Executive Council decision that addresses many of the questions and concerns raised by delegations throughout our consultations with States Parties. I call on all States Parties to join the group of supporters working to eliminate the risks posed by the aerosolized use of CNS-acting chemicals for law enforcement purposes.

Thank you.